



## TAXE APPRENTISSAGE Campagne 2025

Thématique :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Présidence                    | <input type="checkbox"/> Clubs et Territoires                     |
| <input type="checkbox"/> Administration et Finances    | <input type="checkbox"/> Compétitions                             |
| <input type="checkbox"/> Haut Niveau                   | <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles |
| <input checked="" type="checkbox"/> Formation & Emploi | <input type="checkbox"/> Développement                            |
| <input type="checkbox"/> Marque                        |   |

Destinataires :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Comités           | <input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs |
| <input type="checkbox"/> Ligues            | <input type="checkbox"/> CTS                                 |
| <input type="checkbox"/> Ligues et Comités |  |

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse : **24 octobre 2025**

Saviez-vous que les entreprises partenaires de votre structure peuvent contribuer **directement** au développement du basket français, **sans coût supplémentaire** ?

C'est possible grâce à la **taxe d'apprentissage** !

### La taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire que les entreprises doivent verser chaque année pour soutenir la formation professionnelle.

- 87 % de cette taxe sont automatiquement prélevés par les organismes publics.
- Mais 13 % peuvent être librement choisis et versés à un organisme de formation agréé, comme la Fédération Française de Basketball (FFBB).

### Pourquoi choisir la Fédération Française de Basketball ?

La FFBB, à travers son Institut National de Formation (INFBB), son Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et ses Instituts Régionaux de Formation (IRFBB) :

- forme chaque année des entraîneurs, arbitres et dirigeants,
- soutient le développement des compétences dans tous les clubs de France,
- participe à la professionnalisation du sport dans les territoires.

## Mode d'emploi : comment verser les 13 % à la FFBB ?

- Dès le 26 mai 2025, connectez-vous à [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) pour accéder à la plateforme SOLTéA.
- Une fois connecté(e), recherchez "Fédération Française de Basketball".
- Sélectionnez la FFBB comme bénéficiaire et indiquez le montant du solde que vous souhaitez lui verser.
- Vous avez 2 fenêtres de versement :
  - du 26 mai 2025 au 26 juin 2025,
  - et du 14 juillet et 24 octobre 2025.

## Informations à utiliser sur SOLTéA pour identifier la FFBB :

- SIRET : 784 405 862 00052
- Code UAI : 0756181L
- Nom : FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL

Mobilisez vos partenaires ! En relayant la campagne de la taxe d'apprentissage, vous permettez à vos sponsors et entreprises locales de soutenir concrètement la formation dans le basket. Un geste simple, sans coût supplémentaire, pour renforcer notre sport sur le terrain comme en dehors.

Ainsi, nous vous invitons à diffuser ces éléments à vos réseaux de partenaires, via vos réseaux sociaux (ou autre...) vous pouvez ainsi partager la plaquette en PJ de cette note avec les éléments de publication suivants :

## Communiquez grâce au kit de communication FFBB

Vous trouverez en pièce jointe une plaquette déclinée en deux formats : PDF pour vos communications par mailing et sur LinkedIn, et JPEG pour une diffusion sur les réseaux sociaux tels que Facebook ou Instagram. La proposition de texte de publication figure ci-après :



« 🚩 **Entreprises partenaires, soutenez la formation dans le basket !** 🏀

13 % de la taxe d'apprentissage peuvent être **librement versés** à un organisme de formation.

👉 En choisissant la **FFBB**, vous contribuez à former nos entraîneurs, arbitres, dirigeants et joueurs partout en France.

📅 À partir du 26 mai, connectez-vous sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr), accédez à la plateforme **SOLTéA**, et désignez la **Fédération Française de Basketball**.

 Pour identifier la FFBB sur SOLTéA :

 **SIRET** : 78440586200052

 **UAI** : 0756181L

 **Nom** : FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL

Un geste simple, un vrai coup de pouce pour la formation dans notre sport ! 🙌

 [taxeapprentissage@ffbb.com](mailto:taxeapprentissage@ffbb.com)

 01 53 94 25 28

#TaxeApprentissage #Basketball #FFBB #Formation #SportEngagé #CFA #Apprentissage »

### Mobilisez votre réseau

Afin de renforcer la mobilisation autour de la taxe d'apprentissage, n'hésitez pas à organiser un temps d'échange avec vos partenaires : soirée dédiée, réunion d'information, visio... Ces moments sont l'occasion de valoriser l'engagement des entreprises locales dans la vie de votre club et de leur présenter concrètement comment elles peuvent soutenir la formation dans le basket.

La FFBB se tient à votre disposition pour intervenir lors de ces temps forts, en présentiel ou à distance, afin de présenter le dispositif, répondre aux questions et accompagner vos partenaires dans leurs démarches.

Contact : Martin ALLIO	E-mail : <a href="mailto:taxeapprentissage@ffbb.com">taxeapprentissage@ffbb.com</a>	Tel : 01 53 94 25 28
Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Martin ALLIO Chargé de mission Formation et Emploi	Pierre-Olivier CROIZAT Directeur Technique National Adjoint Directeur Pôle Formation & Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-05-28 NOTE LR CD CLUBS 2-PFE NOTE Campagne Taxe Apprentissage 2025	